

10 JUILLET 1916

381

200

E 2200 Paris 1, 1312

*Le Ministre de Suisse à Paris, Ch. Lardy,  
au Chef du Département politique, A. Hoffmann*

Copie

L 935/14 Ccnfidentielle

Paris, 10 juillet 1916

Hier, dimanche, nous n'avions pas de courrier pour Berne et j'ignore si nous aurons aujourd'hui un courrier de bonne volonté. Pour ne pas perdre deux jours je vous ai donc télégraphié hier soir à huit heures le texte à peu près intégral de la note<sup>1</sup> reçue cinq minutes auparavant de M. Gout, Sous-Directeur au Ministère des Affaires étrangères au sujet du *trafic dit de restitution*. Cette note, dont vous trouverez sous ce pli trois exemplaires en copie, porte la date du 8, mais m'est parvenue, je le répète, seulement le 9 au soir. Elle était accompagnée d'un billet de M. Gout exposant que la réponse du Gouvernement britannique avait été lente, ce qui expliquait le retard, les délégués n'ayant pu rédiger le texte définitif qu'avant-hier samedi.

La réponse des Alliés est nettement négative, car ils prétendent, ou bien ne pas comprendre, ou bien devoir considérer la combinaison comme une simple compensation, au même titre que les autres compensations dont les Alliés ne veulent pas. En tous cas, ils déclarent qu'il n'est pas question d'étendre ce trafic de restitution à la laine et au coton; or, ce trafic n'avait guère de valeur que pour ces deux produits et peut-être pour les métaux, mais, dans ma conviction, pour les métaux on aurait refusé exactement comme pour le coton et la laine, en vertu de l'argument de M. Gout, dont le fils a été tué il y a quelques mois: «Nous ne voulons pas trouver dans le corps de nos enfants quelque chose qui ait transité par la France.»

Il se fait une campagne de presse, même chez nous, en vue de la publication, non seulement de la note allemande du 8 juin<sup>2</sup>, mais de la déclaration que les Délégués alliés nous ont remise depuis la dernière séance du 30 juin<sup>3</sup>. (Voir par exemple le *Journal des Débats* du 10 juillet, page 2.) Vous avez déjà décidé qu'il n'y avait pas lieu de communiquer la note allemande, pas plus que nous n'avons communiqué aux Allemands nos correspondances confidentielles avec les Alliés au sujet de la constitution de la S.S.S. Il me paraît qu'il n'y a pas davantage lieu de publier la déclaration des Délégués alliés remise le 4 juillet, comme annexe au procès-verbal de la séance du 30 juin; tout le ton de cette déclaration vise le public suisse; on y fait avec persistance une sorte de distinction peu obligeante entre le peuple suisse et son Gouvernement en donnant à entendre qu'on s'intéresse au peuple suisse, mais qu'on ne trouve pas le Gouvernement aussi in-

---

1. *Non reproduit.*

2. *Cf. n° 186.*

3. *Cf. n° 198.*

téressant que le peuple. (Voir la même distinction dans article du journal *Paris-Midi* du 8 juillet.)

J'ignore d'ailleurs si, comme le prétend le *Journal des Débats*, vous avez reçu une nouvelle note allemande.

Je me demande si on ne pourrait pas reprendre la conversation sous forme diplomatique pour un certain nombre de compensations. C'est ainsi que l'Autriche nous a envoyé 5000 wagons de bois, 1000 wagons de cellulose et 4300 wagons de sucre. Pour le sucre, il a été transformé, chez nous, en lait condensé, farine lactée et chocolat, dont probablement les neuf dixièmes ont passé chez les Alliés. Pour le bois, il a été transformé en Suisse en planches ou en poutres qui ont également passé, en grande partie, chez les Alliés. Il semble qu'on devrait arriver à comprendre ici qu'il n'y a rien d'immoral à faire passer aux Autrichiens des produits alimentaires tels que du riz, en échange de produits alimentaires comme le sucre, ou de produits utilisés en France pour la défense nationale ou le journalisme, comme le bois.

Je me demande si un raisonnement analogue ne pourrait pas être tenu pour les fers allemands qui, de notoriété publique, passent de Suisse en France avec l'assentiment du Gouvernement français.

Nos compensations avec les Empires centraux ne me paraissent pas plus immorales que des compensations avec la France. Or, ces jours-ci, le Ministre du Commerce me poursuit littéralement de demandes de bois pour une papeterie à laquelle il s'intéresse et qui doit alimenter des journaux, lesquels journaux persécutent tous les jours le Ministre du Commerce. Il nous offre en échange des produits chimiques. Si ce n'est pas une compensation, je ne sais pas ce que c'est.

Il pourrait être intéressant de rechercher s'il n'y a pas eu, dans les derniers mois, de nombreux autres cas de ce genre. Seulement, la plupart du temps, ces compensations ont été faites plus habilement entre des industriels des deux pays avec l'assentiment du Gouvernement français au lieu d'être faites par les gouvernements eux-mêmes. Cela était possible, tandis qu'avec la S.S.S., les compensations avec les Empires centraux ne sont pas possibles entre particuliers. Je rappellerai l'acide nitrique de Chippis, les pyrites d'Attisholz et d'Utikon; il y en a certainement d'autres.

Hier, j'ai passé une partie de l'après-midi avec quelques personnalités françaises en vue, et dont quelques-unes sont très nationalistes; le jurisconsulte Clunet, le député Jules Roche, l'ingénieur et économiste Victor Cambon, deux ou trois directeurs de grands journaux et les avais amenés à déclarer que dans le cas du riz, du sucre et du bois, il n'y avait vraiment pas de danger national à compenser; qu'au contraire, on devait au fond être reconnaissant à la Suisse de servir d'intermédiaire; qu'il fallait être pratique et qu'il fallait avoir des égards pour la situation effroyablement difficile de notre pays. Je me demande s'il n'y aurait pas quelques articles à faire paraître dans ce sens chez nous; seulement, il faudrait que ce fût un journal de langue française qui consentît, par patriotisme, à insérer ces explications. On pourrait aussi essayer de les faire envoyer comme correspondance de Suisse à une Agence française.

Quant à la menace des Alliés de nous retirer la faculté de commercer avec les

Austro-Allemands en utilisant les soies et les vins qu'on déclarerait contrebande de guerre absolue, je ne m'en émeus pas pour le moment, car je pense que les Italiens n'ont aucune envie de mettre cette menace à exécution et que les Alliés n'ont pas d'intérêt à brusquer l'Espagne pour ses vins.

Cependant le décret d'avant-hier matin par lequel la France et l'Angleterre déchirent la Convention de Londres de 1909 sur la contrebande de guerre et renvoient devant le Conseil des Prises, c'est-à-dire devant des officiers de marine, les plus délicates questions économiques, prouve que les Alliés renoncent à toutes considérations de droit. Ce seront donc des officiers de marine qui décideront, par exemple, si la Hollande, la Suède, la Norvège, la Suisse reçoivent d'une certaine marchandise plus que la quantité normale et qui pourront déclarer le navire et la cargaison de bonne prise!

Prenons simplement le cas des graisses animales; la Suisse ne recevant plus d'animaux vivants, de bœufs de boucherie, porcs, etc. ni de France, ni d'Italie, ni d'aucun pays, ne dispose plus des peaux, et des graisses, et des suifs, et des saindoux provenant des 50 000 bœufs ou vaches et des 25 000 cochons gras importés chaque année en temps de paix; elle doit donc importer d'Amérique ou d'ailleurs les graisses qu'elle tirait des animaux importés; et ce seront des officiers de marine devant lesquels il faudra aller discuter la légitimité de cette augmentation inévitable!

J'espère que cette mesure n'est pas dirigée directement contre la Suisse et suppose qu'on vise surtout les Pays-Bas et la Scandinavie. On reproche ici aux Pays-Bas d'avoir vidé la Hollande au profit des Allemands et de la remplir maintenant par des produits importés, qui restent, cette fois, en Hollande, mais le coup de l'alimentation de l'Allemagne a été fait. Chez nous, rien de ce genre n'a pu se produire pour des articles arrivés en Suisse par la S.S.S.

Il faut qu'on soit bien convaincu à Paris et à Londres, que les Etats-Unis sont absorbés par la campagne présidentielle et ne bougeront pas, alors surtout qu'à ces mesures relatives à la contrebande de guerre est venue s'ajouter la divulgation du traité d'alliance russo-japonais qui équivaut à la japonification de toute la Mandchourie méridionale et dont la pointe semble manifestement tournée contre les tentatives économiques des Etats-Unis en Chine.

En résumé, il me paraît que la réponse transmise hier soir par M. Gout, de la part des Délégués alliés, sur le trafic de restitution, clôtura la négociation pour laquelle vous avez envoyé des Délégués à Paris et que cette négociation est virtuellement terminée; mais je me permets de vous suggérer l'examen de la question de savoir si l'on ne pourrait pas, par la voie diplomatique, discuter un certain nombre de points, par exemple: trafic avec la Roumanie et autorisations plus rapides pour ce trafic, tentative de reprendre en détail certaines compensations, par exemple avec l'Autriche (riz, sucre et bois dont les Alliés bénéficient, en fait, sous forme de chocolat, de farine lactée et de planches ou poutres) et peut-être fers allemands. Pour faciliter ces pourparlers, ne pourriez-vous pas faire dresser une liste des compensations qui, en fait, ont eu lieu dans les relations franco-suisse à votre connaissance?

384

25 JUILLET 1916

Je serais heureux aussi d'être tenu au courant de ce qui peut se passer entre nous et les Empires centraux, comme aussi de savoir si vous considérez comme superflu le retour des Délégués à Paris.